



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne

**Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine des Côtes d'Armor**

Saint-Brieuc, 16.08.2021

Affaire suivie par : Véronique André
Tél. : 02 96 60 84 70
Courriel : sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr

Réf. : VA 304.21

**L'architecte des Bâtiments de France
Adjointe au Chef de l'UDAP des
Côtes d'Armor**

à

**DRAC Bretagne
Pôle Patrimoines : Architecture et dé-
veloppement durable**

À l'attention de
Monsieur Christophe Grange
Conseiller pour l'architecture

Objet : Révision du Site Patrimonial Remarquable de la ville de Perros-Guirec .

22 – Perros Guirec - Examen du projet par la CNPA du 16 septembre 2021.

Avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le dossier présenté porte sur l'examen du projet de révision du site patrimonial remarquable (SPR) de la ville de Perros-Guirec. Par délibération en date du 25 juin 2019, le conseil communautaire de Lannion Trégor Communauté (LTC) a prescrit la révision de l'ancienne zone de protection du patrimoine architectural et paysager (ZPPAUP) créée par arrêté préfectoral du 6 octobre 1998.

Actuellement, le SPR dispose d'un vaste périmètre comprenant de nombreux ensembles urbains et paysagers ainsi que du règlement qui lui est associé. Les élus de Perros-Guirec s'inscrivent aujourd'hui dans une démarche de révision du SPR tant dans son périmètre que dans son règlement afin de répondre aux enjeux de préservation des patrimoines, en tenant compte de leurs diversités et des besoins de développement de la ville contemporaine.

Perros-Guirec est située sur la côte Nord de la Bretagne, dans le département des Côtes d'Armor. Cette ville littorale présente une façade maritime importante découpée d'anses, de plages et de pointes.

Plusieurs entités distinctes composent la commune rurale ancienne : le bourg, le hameau de la Clarté et les deux ports dont celui de Ploumanac'h. Dès le milieu du XIXe siècle et devant la grande richesse de ses paysages naturels, la ville connaît un essor important lié au développement du tourisme balnéaire. Témoins de cette période de l'histoire de Perros-Guirec, de nombreuses villas balnéaires et anciens hôtels jalonnent la côte. Le bourg se densifie et la ville n'a ensuite cessé de s'étendre pour devenir la ville actuelle à forte pression touristique et foncière. Le développement de la commune après 1945 a

conduit à l'urbanisation progressive des espaces naturels non protégés. La ville pavillonnaire, constituée de résidences secondaires, a ainsi progressivement relié les différentes entités de la commune ancienne.

Perros Guirec présente 12 édifices protégés au titre des monuments historiques répartis sur l'ensemble de son territoire. Dès 1912, les paysages perrosiens commencent à être protégés au titre des sites classés. On dénombre aujourd'hui 14 sites classés et inscrits. La ZPPAUP, créée en 1998, a inclus dans son périmètre une partie du tissu urbain récent de la seconde moitié du XXe siècle ainsi que les espaces protégés au titre du paysage.

Le travail mené dans le cadre de la révision du SPR a permis de révéler les secteurs à forts enjeux patrimoniaux constitutifs de l'identité perrosienne. Compte tenu de l'existence d'un relief marqué, une attention particulière a été portée sur la composition du paysage urbain tout en s'attachant à extraire les quartiers d'urbanisation récente. Lors de l'élaboration de ce projet de révision, l'étude a permis de sélectionner les outils de gestion adaptés à la préservation et la mise en valeur de la ville patrimoniale.

Il est ainsi proposé la réalisation de deux périmètres de SPR distincts, attachés aux deux secteurs à forte densité patrimoniale de la commune: le port de Ploumanac'h et la ville balnéaire et littorale. Entre ces deux espaces identifiés, les quartiers sans réelle qualité urbaine ou architecturale ont été exclus des périmètres. Des espaces présentant des protections paysagères fortes (site classé) ont également été retirés de ces propositions. Par ailleurs, des périmètres délimités des abords ont été proposés pour l'ensemble des monuments historiques. Ils ont été réfléchis selon le contexte et la nécessaire préservation des abords des édifices.

Cette analyse fine des outils de gestion existants et futurs a permis à la ville de construire son projet urbain patrimonial dans le souci constant de mettre en valeur les éléments patrimoniaux constitutifs de son identité.

Une réflexion partagée par les acteurs de la communauté d'agglomération de Lannion Trégor Communauté, de la commune de Perros Guirec et de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a conduit vers un même objectif de préservation des patrimoines urbains et paysagers de la ville.

Conjointement, des consultations architecturales de l'UDAP, tenues régulièrement depuis 2016 en mairie pour accompagner les pétitionnaires et la ville dans la définition de différents projets ont permis de mettre en évidence les éléments architecturaux et paysagers à préserver compte tenu de la diversité des demandes d'autorisation de travaux.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'émet un avis favorable au projet qui présente l'ensemble des attendus requis pour la proposition de nouveaux périmètres de sites patrimoniaux remarquables pour la ville de Perros-Guirec.

L'architecte des Bâtiments de France
Adjointe au chef de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine



Véronique ANDRE